

## Réponse aux interpellations de Mme Goffart, Fassotte, Tuna et Fériida Defawes

### Objet : Lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement

Mesdames les Conseillères communales,

Le sujet que vous évoquez au travers de ces interpellations est d'une importance fondamentale.

Vous me permettez donc de prendre un peu de temps pour détailler ma réponse.

En effet, la Ville de Liège, la Police et le réseau associatif unissent leurs efforts depuis plus de 20 ans pour mettre en place des actions de sensibilisation aux différents phénomènes que vous évoquez : marches exploratoires, campagne du ruban blanc.... Visent à lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Le reportage de RTC fait suite à la mise en place du Plan global anti harcèlement en rue initié par la Police et la Ville, en collaboration avec le Parquet et Praxis, en 2019.

La Zone de Police a d'ailleurs reçu une distinction pour ses plans d'action « Harcèlement de rue ». Depuis, d'autres zones, ainsi que des polices étrangères, s'inspirent de cette pratique.

Ce projet a vu le jour dans le Commissariat d'Outremeuse. Des inspecteurs, interpellés par les doléances des citoyennes et par les conversations de leurs collègues féminines, ont décidé de passer à l'action et de mettre en place un plan d'action expérimental, étalé à l'époque sur 3 jours.

Au total, 26 personnes ont été interpellées, 16 PV rédigés et 10 rappels à la loi faits. Le Parquet a garanti la suite pénale appropriée des procès-verbaux dressés et orienté les auteurs vers l'asbl Praxis pour un suivi personnalisé.

Le Service du Plan de Prévention a, pour sa part, assuré l'information des victimes et des témoins tout en distribuant des folders d'information.

Le Collège entend poursuivre et généraliser ce type d'actions sur tout le territoire de la Cité ardente, afin que les femmes se sentent entendues et soutenues ; que les auteurs soient poursuivis et que les harceleurs réfléchissent à deux fois avant de passer à l'acte.

Ensuite, et c'est un élément important, les femmes sont bien évidemment impliquées dans cette lutte. C'est ainsi qu'une cartographie des lieux à risque de harcèlement a été élaborée au sein de la commission « femmes et ville » sous la responsabilité politique de Mme Defraigne. Les écoles secondaires ont également été consultées.

Cette cartographie a pour but d'orienter les patrouilles de Police et de favoriser les aménagements de l'espace urbain, par de l'éclairage, du mobilier ou des caméras.

Ce travail n'est pas nouveau et s'inscrit dans la suite logique des marches exploratoires menées historiquement par le Plan de prévention.

Nous allons également renforcer nos plans d'action anti-harcèlement et redémarrer, grâce à l'allègement des mesures sanitaires, les sensibilisations grand public menées lors des festivités liégeoises mais également dans l'Horeca et auprès des comités de baptêmes en collaboration avec l'AGEL. Au même titre, divers contacts ont déjà été engagés avec l'Université de Liège et les Hautes écoles.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

J'en viens à présent au cyberharcèlement, qui fait également l'objet de toutes nos préoccupations.

En termes de chiffres, le phénomène n'est cependant pas facile à appréhender car il ne figure pas dans les nomenclatures nationales utilisées par la police.

Il conviendrait de pouvoir avoir une nomenclature précise. Il faudrait détailler la nomenclature harcèlement. La demande est en cours.

Les chiffres que je vous donne sont donc à prendre avec prudence et nous devons craindre qu'ils ne reflètent pas la réalité :

- 2 PV en 2019 : 2 victimes féminines (19 et 21 ans)
- 4 PV en 2020 : 3 victimes féminines (20, 24 et 31 ans) et 1 victime masculine (24 ans)
- 3 PV en 2021 (au 25-06) : 3 victimes féminines (16, 23 et 38 ans)

Les victimes de cyberharcèlement viennent le plus souvent à la police avec des captures d'écran qui permettent d'identifier les auteurs via leur nom ou leur adresse IP.

La police traite ces plaintes selon les prescrits du Procureur du Roi (Circulaire 24/2015, actualisée en 2017).

En ce qui concerne la prévention, nous avons développé un module de 2 fois 50 minutes pour les élèves des 1eres et 2èmes secondaires sur le danger des médias sociaux.

C'est aujourd'hui le programme le plus demandé par les écoles, comme les chiffres suivant le démontrent, et il suscite l'intérêt de la Fédération Wallonie Bruxelles :

- En 2019 : lancement de cette animation, 23 modules dispensés au profit de 817 élèves.
- En 2020 : malgré le Covid et les restrictions qu'il a entraîné, 74 animations pour 1571 élèves.
- Les demandes pour la rentrée se montent déjà à 145 formations (3200 élèves) dont 60 sont déjà planifiées.

Vous le voyez, le collège communal travaille depuis longtemps sur cette problématique qui revêt de multiples aspects. Nos services sont présents sur le terrain, mais aussi derrière les ordinateurs pour traquer ces comportements inacceptables.

Je pense avoir démontré ici la bonne collaboration avec tous les acteurs, qu'ils soient judiciaires ou associatifs.

Je remercie une nouvelle fois toutes celles et ceux qui s'investissent dans ce combat.

Je veux vous assurer de toute notre détermination pour amplifier encore les actions par rapport à ces comportements.